

Procès-verbal de l'Assemblée générale de JbEole SA
Approbation par voie écrite avec délai de réponse au 10 juin 2021

En raison de la pandémie de coronavirus et comme en 2020, l'assemblée des actionnaires n'a pas pu avoir lieu en présentiel. Le conseil d'administration a décidé le 29 avril 2021 de procéder à une approbation écrite des points prévus à l'ordre du jour. Le vote écrit est rendu possible par l'ordonnance 2 du Conseil fédéral sur les mesures de lutte contre le coronavirus (COVID-19) du 16.03.2020, sans que cette disposition ne soit prévue explicitement dans les statuts de la SA.

13 actionnaires représentant un capital action de CHF 128'439.-, soit 88.91% du capital action, ont participé au vote écrit :

- ESB, Corcelles, Corgémont, Cortébert, Court, Evillard, La Neuveville, Moutier, Romont, Sonceboz-Sombeval, Sorvilier, Tavannes, Valbirse.

9 actionnaires représentant un capital action de CHF 16'028.-, soit 11.09% du capital action total, n'ont pas participé au vote écrit :

- Belprahon, Champoz, Crémines, La Ferrière, Loveresse, Orvin, Péry-La Heutte, Petit-Val, Sauge.

Un vote par écrit a été demandé sur les points suivants de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2020

Résultat du vote par voie écrite : 13 Approbations / 0 Refus / 0 Abstention

→ Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des délégués du 30 juin 2020 est approuvé.

2. Approbation du rapport d'activités 2020

Résultat du vote par voie écrite : 13 Approbations / 0 Refus / 0 Abstention

→ Rapport d'activité et comptabilité 2020 sont approuvés.

3. Approbation des comptes 2020

Résultat du vote par voie écrite : 13 Approbations / 0 Refus / 0 Abstentions

→ Les comptes 2020 sont approuvés.

4. Programme de travail et approbation du budget 2021

Résultat du vote par voie écrite : 13 Approbations / 0 Refus / 0 Abstention

→ Le budget 2021 est approuvé.

Rédaction du PV : Jérôme Fallot